



LISTE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

12 octobre 2023 – 19H30 – (convocation du 6 octobre 2023)

.....

Présents : Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, Madame Christine POU GALAN, Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO, Madame Christine HORTALA, Monsieur Jean-Paul CLEMENTE, adjoints au Maire, Madame Martine MOULY-CHARLES, Monsieur Thierry BERNARD, Monsieur Michel RIUS, Monsieur Gaëtan DESCAMPS, Madame Martine MOULY, Monsieur Patrick FILIAT-RODRIGUEZ, Monsieur Damien NICOLAS, Monsieur Sébastien TORAL, Madame Chantal MEMET, Conseillers Municipaux.

Absent(s) :

Madame Cécile ALLEGRA, excusée, donne pouvoir à monsieur Michel RIUS.

Madame Hélène BEDOS, excusée, donne pouvoir à monsieur Gaëtan DESCAMPS.

Madame Léticia BERNARD, excusée, donne pouvoir à madame Christine POU GALAN.

Monsieur Cédric CROS, excusé, donne pouvoir à monsieur Thierry BERNARD.

Madame Sarah GUIRAUD, excusée, donne pouvoir à monsieur Jean-Louis LAFAURIE.

Secrétaire de séance : Christine POU GALAN

Monsieur le Maire constate que le Quorum est atteint : 14 élus présents sur 19 élus.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2023.

QUESTION n°2023-47 : ADMISSION EN NON-VALEUR – CREANCES ETEINTES AU 6 SEPTEMBRE 2023

Madame Martine MOULY-CHARLES, présente à l'Assemblée Délibérante la liste des demandes d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables établie par la Trésorerie de Saint Pons de Thomières.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires, le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public, qui doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Lorsque l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la commune créancière, il s'agit de créances éteintes.

Ces créances font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article « 6542 Créances éteintes » à l'appui de la décision du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'admettre en créances éteintes, les créances figurant dans le tableau joint.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION n°2023-48 : MAPA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE **- CHOIX DES CANDIDATS**

Monsieur Jean-Louis LAFABRIE, Maire, informe l'Assemblée Délibérante qu'une procédure de marché à procédure adaptée a été lancée pour les travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente.

Le marché est divisé en 10 lots. La date de limite de réception était fixée au lundi 2 octobre à 18H00 sur le portail des marchés publics Midi libre légal. L'ouverture des plis a été réalisée en présence du maire, des adjoints et de l'Atelier Florence CAUSSE, Maitre d'œuvre pour cette opération.

Le groupe de travail finance s'est réuni, lundi 9 octobre 2023 pour l'analyse des offres, établie par madame CAUSSE.

Les critères de sélection sont les suivants :

- Valeur technique de l'offre : 60%
- Prix : 40%

Conformément aux critères, les notes attribuées sont les suivantes :

LOT 1 VRD Démolition – Gros œuvre

1 seul candidat

- LE MARCORY obtient la note de 96/100

Le lot était estimé à 80 000 € HT, la société propose une offre à 83 033.50 € HT.

LOT 2 Menuiseries intérieures et extérieures

1 seul candidat

- SAS Menuiserie AUSSANDON obtient la note de 96/100

Le lot était estimé à 49 900.00 € HT, la société proposait initialement une offre à 73 591.00 € HT.

Des négociations ont été entreprises permettant ainsi de ne pas déclarer l'offre infructueux.

Il est proposé de retenir l'offre de SAS Menuiserie AUSSANSON pour un montant de 60 000.00 € HT.

LOT 3 Ouvrages Bois

2 candidats

- CELESTIN CHARPENTE obtient la note de 98/100 avec une offre à 92 855.00 € HT
- BAT ET CO obtient la note de 98/100 avec une offre à 90 872.65 € HT

Il est proposé de retenir l'offre de BAT ET CO pour un montant de 90 872.65 € HT.

LOT 4 Doublage Isolation Faux-plafonds

1 seul candidat

- AVIGNON FRERES obtient la note de 95/100

Le lot était estimé à 61 505.00 € HT, la société propose une offre à 64 976.50 € HT

Le dépassement est raisonnable, il n'est pas proposé de déclarer le lot infructueux.

LOT 5 Electricité

2 candidats

- SARL VERNUS obtient la note de 86/100 avec une offre à 37 277.00 € HT
- INEO obtient la note de 90/100 avec une offre à 33 391.51 € HT

Il est proposé de retenir l'offre d'INEO pour un montant de 33 391.51 € HT.

LOT 6 Chauffage Climatisation Ventilation

3 candidats

- SARL VERNUS obtient la note de 83/100 avec une offre à 74 993.00 € HT
- ECO SUD SYSTEME obtient la note de 85/100 avec une offre à 72 396.88 € HT
- PAGES SAS obtient la note de 90/100 avec une offre à 62 482.07 € HT

Il est proposé de retenir l'offre de PAGES SAS pour un montant de 62 482.07 € HT.

LOT 7 Plomberie

2 candidats

- ECO SUD SYSTEME obtient la note de 94/100 avec une offre à 15 260.90 € HT
- PAGES SAS obtient la note de 99/100 avec une offre à 13 233.07 € HT

Il est proposé de retenir l'offre de PAGES SAS pour un montant de 13 233.07 € HT.

LOT 8 Carrelage

2 candidats

- LE MARCORY obtient la note de 90/100 avec une offre à 61 065.00 € HT
- REINAUDO CARRELAGE obtient la note de 95/100 avec une offre à 46 100.00 € HT

Le lot était estimé à 50 000 € HT, l'offre de REINAUDO CARRELAGE n'est pas anormalement basse. Il est proposé de retenir l'offre de REINAUDO CARRELAGE pour un montant de 46 100.00 € HT.

LOT 9 Peinture

3 candidats

- GFC CONCEPT obtient la note de 85/100 avec une offre à 43 345.00 € HT
- SARL MAGNAN ET FILS obtient la note de 90/100 avec une offre à 28 565.00 € HT
- AVIGNON FRERES obtient la note de 92/100 avec une offre à 34 091.00 € HT

Il est proposé de retenir l'offre de la société AVIGNON FRERES pour un montant de 34 091.00 € HT.

LOT 10 Etanchéité

6 candidats

- SARL ECTI obtient la note de 91/100 avec une offre à 17 745.00 € HT
- SASU SME FRANCE obtient la note de 89/100 avec une offre à 19 999.00 € HT
- SBE obtient la note de 88/100 avec une offre à 19 535.18 € HT
- PRO-BATILAND obtient la note de 80/100 avec une offre à 25 857.00 € HT
- SARL MEI obtient la note de 90/100 avec une offre à 19 000.00 € HT
- SUD 34 obtient la note de 92/100 avec une offre à 16 077.50 € HT

Le lot était estimé à 20 000.00 € HT, l'offre de la société SUD 34 n'est pas anormalement basse. Il est proposé de retenir l'offre de la société SUD 34 pour un montant de 16 077.50 € HT.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de retenir les offres arrivant en première position au regard des critères de sélection de chaque lot.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

Le Maire informe du retrait des questions suivantes par manque de précisions quant aux caractéristiques du prêt et notamment sur l'index du taux révisable basé sur le Livret A.

Question 3 : la réalisation d'un contrat de prêt GPI Ambre d'un montant de 200 000 € auprès de la CDC pour le financement de la rénovation énergétique de la salle des fêtes.

Question 4 : La Décision Modificative n°1 Budget Commune, relative à l'inscription du prêt souscrit.

QUESTIONS DIVERSES :

INFORMATIONS SUR LES ACTES PRIS EN VERTU DES DELEGATIONS

- Décision 2023-18 Contrat portant sur la gestion de la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public et la gestion de la fourrière animale

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 20H00.

Le Maire
Jean-Louis LAFAURIE

